

PREAVIS MUNICIPAL No 10-3/24

Chavornay, le 11 septembre 2024

**Modification du Droit de superficie Distinct et Permanent entre la
Commune de Chavornay et le Tennis Club de Chavornay**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances composée de Mme Hacina Minder, de MM. Alexandre Bovay, Edwin Egger, Bertil Maire, Paolo Troilo, présidée par M. Roger Métroz, rapporteur, a siégé le mercredi 4 septembre, pour l'examen de ce préavis. Un malheureux malentendu nous a privé de la présence physique de Mme Auzépy Municipale en charge du dossier. Nous avons échangé questions ouvertes et réponses par Courriel. Nous la remercions pour ses réponses et sa disponibilité. M. Dominique Reymond était excusé.

Préambule

L'objectif de ce préavis est de modifier l'Acte constitutif de droit de superficie distinct et permanent (DDP) passé entre la Commune de Chavornay et le Tennis-Club Chavornay il y a 40 ans pour une période de 50 ans.

Projet

Le Tennis Club de Chavornay (TCC) souhaite implanter un terrain de Padel sur la zone non utilisée du DDP. Cette surface pourrait accueillir un terrain de 10x20 m. Pour ce faire, le Conseil communal doit autoriser la modification du DDP afin que le TCC puisse travailler à l'implantation du terrain de Padel et l'exploiter durant la durée résiduelle du DDP. L'implantation nécessite également :

- une mise à l'enquête,
- la mise à niveau du terrain,
- la pose d'une dalle,
- l'amenée de l'électricité.
- La fourniture et le montage de la structure démontable et transportable.

La société partenaire dans ce nouveau projet est une startup SPORTUNITY basée à la Forge sur le campus de l'EPFL. Elle a développé des infrastructures sportives dans la région lausannoise qui s'adaptent au terrain à disposition. Leur force est « le zéro investissement pour le propriétaire ». Dans le projet qui nous occupe, tout est financé par la société Sportunity. La répartition des charges et des revenus est réglée par une convention signée entre les deux parties.

Analyse

Ce projet permet d'utiliser à bon escient une surface sans ça bloquée pour dix ans. Il est un plus pour le TCC, pour ses membres, pour les amateurs de jeu à l'intérieur en hiver.

Du point de vue financier, ce projet n'a aucune incidence sur les comptes du ménage communal.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances invite le Conseil communal de Chavornay à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay :

- vu le préavis municipal no 10-3/24 ;
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

*d'autoriser la Municipalité à modifier le DDP d'une part en le prolongeant jusqu'au 31 .12.2035 et d'autre part en autorisant la construction d'un terrain de padel.

LA COMMISSION DES FINANCES

Président : Roger Métroz

Membres : Hacina Minder Alexandre Bovay

Edwin Egger Bertil Maire

Dominique Reymond Paolo Troilo